



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Conseil municipal du 18 mai 2026

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 24	Conseiller(s) absent(s) : 5
Conseiller(s) ayant donné pouvoir : 5	Votants : 29	

Date de la convocation : 12 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 18 mai à vingt-heures et cinq minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : Mme SPRUTTA-BOURGES Nathalie

Étaient présents : M. et MMES GARCIA ROBIN Jean-Paul, JUNK Aurélien, SPRUTTA-BOURGES Nathalie, LALLEMANT Sylvie, OFFROY Patrick, LAMARE Viviane, DEVAUCHELLE Marie-Paule, DIGUET Thierry, BOURDEILLE Christian, LOUBIERE Yves, HAMDY Nadia, BENOIT Dominique, TRANGOSI Renaud, LARADJI Chrystelle, BENARD Sandie, ROUSSEL Mylène, OLIVEIRA Romain, MOURRIERE Mallaury, HANQUART-TAUVERON Charlotte, DONADIO Véronique, SOUSA José, GEENEN Allison, BILLARD Emmanuelle, HASCOET Alexandre

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : SEVESTE Arnaud à GARCIA ROBIN Jean-Paul, POUSSIER Adrien à LALLEMANT Sylvie, BOURSIEZ Frédéric à OLIVEIRA Romain, BOIVIN Jean-Claude à HASCOET Alexandre, LUCAS Nicolas à DONADIO Véronique

Était absent sans pouvoir : néant



DELIBERATION N° 02026_068 : création de la commission accessibilité, fixation du nombre des représentants et élection des membres élus

Vu l'article L. 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit la création dans les communes d'au moins 5000 habitants, d'une commission Communale pour l'Accessibilité ;

Considérant que cette commission, présidée par le Maire est composée des représentants de la Commune, d'associations ou organismes représentant les personnes porteuses de handicap pour tous ;

Considérant que cette commission a pour mission de dresser le constat de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ; Cette commission organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées. La commission communale pour l'accessibilité tient à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire communal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

Considérant que, suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner les nouveaux représentants de celui-ci à la commission communale pour l'accessibilité

Considérant qu'au sein des commissions municipales, il doit être respecté le principe de la

représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus communale.

Le Conseil municipal, décide de créer une commission communale pour l'accessibilité, en fixant le nombre de membres de cette commission à 9 répartis ainsi :

- *Commune : 5 élus*
- *associations ou organismes représentant les personnes âgées : 1 représentant*
- *associations ou organismes représentant les personnes porteuses de handicap pour tous les types de handicap: 1 représentant*
- *de représentants des acteurs économiques : 1 représentant*
- *de représentants d'autres usagers de la ville : 1 représentant*

Le Conseil municipal procède à l'élection des représentants du Conseil Municipal à la commission communale pour l'accessibilité selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel, des élus au sein du Conseil municipal.

Monsieur le Maire procède à la constitution du bureau de vote, sont désignés M. Juan GONZALEZ (DGS) et Mme Adeline CADIOU (secrétaire du Maire) comme assesseurs.

Après un appel à candidature, les listes des candidats sont les suivants :

Liste 1 :

- 1 - OFFROY Patrick
- 2 - DEVAUCHELLE Marie-Paule
- 3 - ROUSSEL Mylène
- 4 - MOURRIERE Mallauray
- 5 - LAMARE Viviane

Liste 2 :

- 1 - GEENEN Allison
- 2 - HASCOET Alexandre
- 3 - DONADIO Véronique
- 4 - LUCAS Nicolas
- 5 - BILLARD Emmanuelle

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 29

Nombre de suffrage déclarés nuls ou blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 29

Quotient électoral (suffrages exprimés / 5 sièges à pourvoir) : 5.8

Listes	Voix	Attribution au quotient	Total
Liste 1	22	4	4
Liste 2	7	1	1
Total	29	/	5

Sont proclamés élus membres de la Commission Communale pour

- 1 – OFFROY Patrick
- 2 – DEVAUCHELLE Marie-Paule
- 3 – ROUSSEL Mylène
- 4 – MOURRIERE Mallauray
- 5 – GEENEN Allison

Précise que les représentants d'associations de personnes handicapées, de personnes âgées, des acteurs économiques et d'usagers désignés par arrêté du Maire.

Fait et délibéré en séance, le 18 mai 2026 ;

Le secrétaire de séance

SPRUTTA-BOURGES Nathalie



Le Maire

GARCIA ROBIN Jean-Paul

